Mon CENTRE

Lieu façonné par une réalité géologique et paysagère ancienne, il est traversé par les chemins historiques qui le parcourent.

L'eau douce et la forêt dense se partagent ce paysage assis sur un socle de molasse lacustre, lentement érodé par les siècles.

Ce sont des moines défricheurs (moines cisterciens de l'ancienne abbaye de Montheron) qui vont dessiner la première carte du Mont en ouvrant, dans la forêt du Jorat, des espaces auxquels ils donnent un nom.

En étudiant le sol, on découvre ses préstructures historiques, telles que points d'inflexion, plis géographiques, parcours d'eau, etc. Le sol est donc un élément important du territoire comme le sont les grandes différences de pente et d'orientations, les effets d'ombrage, les espaces d'abri ou au contraire d'ouverture aux vents dominants.

Il est ici essentiellement sculpté dans la molasse et recouvert de couches faites de moraine, assurant sa fertilité ainsi que son imperméabilisation, montrant toutefois une forte présence d'eau.

L'hydromorphie est une caractéristique importante de la genèse du lieu. Sur les plans historiques de la fin du XIXème, nous découvrons ces parcours d'eau à l'est et à l'ouest du site. Elle apparait également de façon temporaire sur les coteaux, par ruissellement en surface au contact de matériaux imperméables. Les poches d'eau participent ainsi à cette structure casuistique de fluides en mouvement.

Ce sont des fontaines ponctuelles qui captent ce mouvement fluide du parcours que suivent les eaux souterraines.

C'est en lien à la route Lausanne, qui longe le Jorat depuis Le Mont-sur-Lausanne, que le village paroissial s'est implanté sur ses pentes méridionales entrecoupées de petits plateaux. Le temple s'inscrit dans le prolongement d'une allée de marronniers. Cinq ensembles bâtis partageant le site alternent les structures concentrée et linéaire.

Les strates du sol, du premier niveau jusqu'aux plus profonds, ont non seulement une valeur matérielle, mais aussi symbolique.

Notre but est de découvrir les éléments et les structures géographiques et naturelles (couleurs, sons, formes, textures, etc.), pour ensuite les restituer à leur territoire en tant que parties intégrantes du projet. A travers notre intervention, nous chercherons à les révéler pour les mettre en interaction avec les sensations des usagers (vue, odorat, toucher, etc.). Ceci apportera une réponse cohérente au projet de réaménagement du site, dans son implantation, son intégration à la pente et sa matérialité, et son adéquation aux valeurs d'usage et à l'écologie.

Plan du site, échelle 1:2'000

Genèse

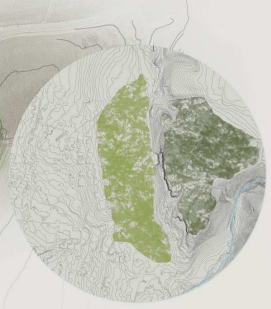

Topographie

Forêt et champs

Urbanisation

Route et rue

Réseau principal urbain

Réseau de desserte

Piétons

Stationnement

Stationnement existant conservé (nombre de places et gestion)

Stationnement existant avec gestion à modifier : max. 2h00

Stationnement existant avec gestion à modifier max. 3h00

Stationnement à supprimer

Stationnement à supprimer, avec valorisation de l'espace public

Stationnement à supprimer éventuellement, avec valorisation de l'espace public

Superposition des structures paysagères d'origine : les plis topographiques, les parcours d'eau, la forêt et les champs, les chemins historiques ...

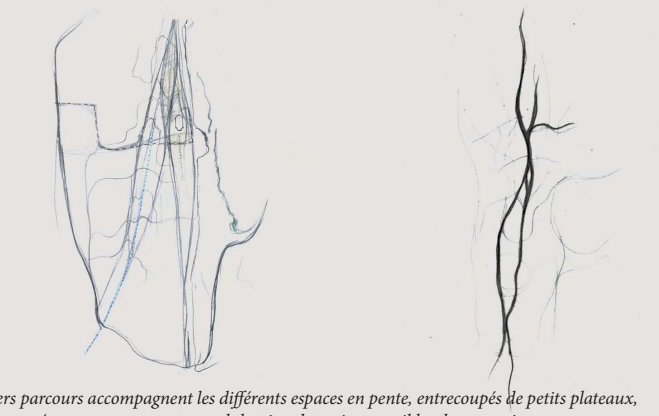

Divers parcours accompagnent les différents espaces en pente, entrecoupés de petits plateaux, tout en créant, par un mouvent ondulatoire, des points possibles de connexion ...

Coupe sur esplanade Nord du Temple, échelle 1:1'000

Plusieurs couches se superposent donc dans ce territoire : les structures paysagères d'origine, les implantations urbaines, les modes de connexion ...

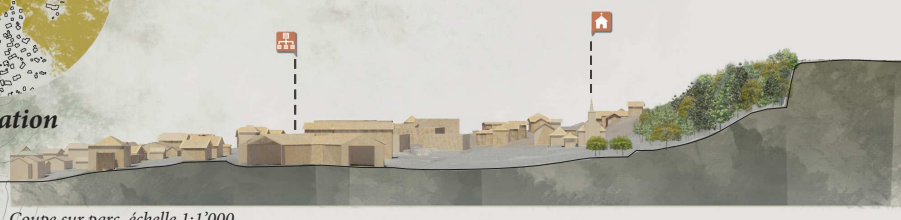

Coupe sur parc, échelle 1:1'000

Quel maillage piéton ?

Axe piéton existant

Tangente piétonne manquante prioritaire

Tangente piétonne manquante secondaire

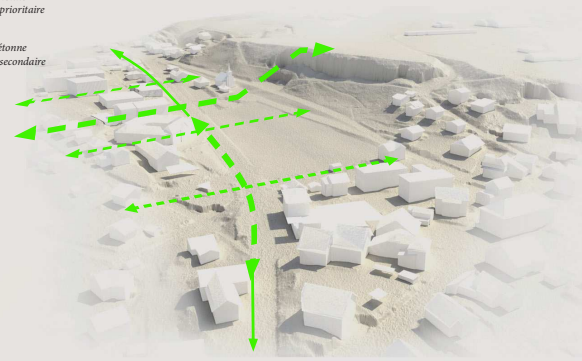

Quel maillage cyclable ?

Réseau cyclable sur l'axe principal - Aménagement cyclable obligatoire

Réseau cyclable sur l'axe secondaire - Aménagement cyclable optionnel

Itinéraire cyclable à créer

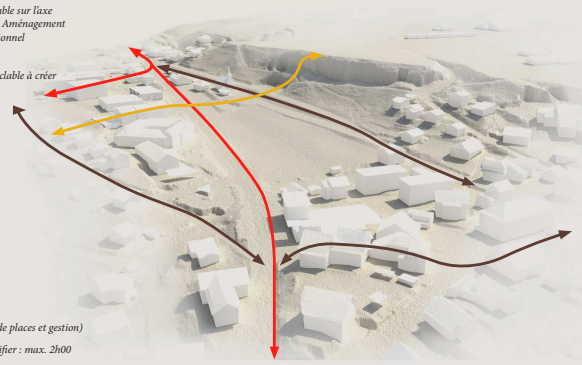

Mon CENTRE

scénario 1

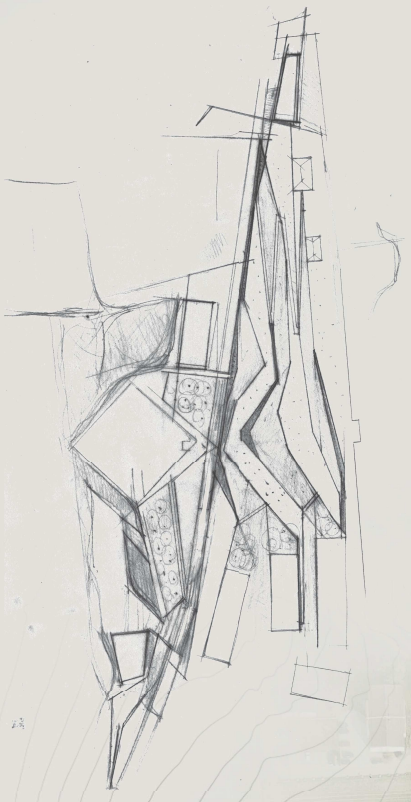

La route de Lausanne se présente comme un parcours qui contourne les différents espaces intermédiaires de ce paysage en constante mutation. Nous proposons de les recomposer, de les tisser, en incluant la route, en densifiant et en rapprochant les différents points d'inflexion identifiés. Nous dessinerons également un parc, dans l'idée d'un «jardin de la mémoire», qui fasse le lien entre les marges de la forêt, l'espace agricole, l'espace villageois et l'espace suburbain.

De ces principes d'aménagement vont découler deux scénarios possibles :

Scénario 1

«les multiples points d'inflexion»

Plusieurs points d'inflexion possibles sont identifiés afin de créer trois espaces principaux de rassemblement, vers lesquels convergent les différents cheminements, espaces verts et espaces de l'eau.

Les **connexions** «en dur» sont de deux sortes. Celles qui créent des placettes par un dallage ou revêtement en béton, et celles qui sont en terre concassée, accompagnant directement les jardins.

Les **espaces verts** peuvent être sous forme de **parc**, avec des espaces ouverts plantés de prairie fleurie, ou de jardins intermédiaires.

Le jardin au Nord de l'administration communale, intègre la place de jeux au-dessus et un parking souterrain au-dessous.

Les plantations sur les placettes sont constituées de petites allées d'arbres d'espèces indigènes.

L'amélioration des passages des entrées Nord et Sud de l'administration communale, permettra de favoriser les connexions avec les espaces aménagés environnants.

Les **nouvelles constructions** sont implantées en se rapprochant de la route, et accompagnant les trois points de connexion Est-Ouest. Le programme proposé est à vocation mixte : logements et activités compatibles.

Les densités proposées pour un gabarit de R+2 sont d'environ 990 m² pour le bâtiment Sud, 1340 m² pour le bâtiment Centre et 480 m² pour le bâtiment Nord.

La réduction de la limitation des vitesses à 30 km/h est, à ce jour, légalement très compliquée.

Nous proposons donc un aménagement avec un **gabarit de chaussée restreint** (5,85 mètres) qui permette de tendre vers une vitesse de projet de 30km/h. Ce gabarit pouvant aller à maximum 6,30 mètres aux endroits d'entrée et sortie du secteur pour tendre vers une vitesse de projet de 50 km/h.

Sont également proposés une bande cyclable à la montée de 1,50 mètre (éventuellement une bande cyclable à la descente) et des trottoirs de 2 mètres au minimum.

Les connexions

Esplanade et talus

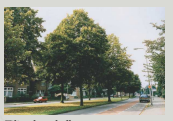

Tilia platyphyllos

Parterres engazonnés et fleuris

Parcours végétalisés

Prairie fleurie

Salvia nemorosa

Allée de marronniers

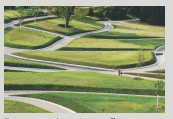

Parcours piétonniers et d'eau

Parterres fleuris

Végétation et eau

Mobilier intégré

Talus fleuris en lien avec la route

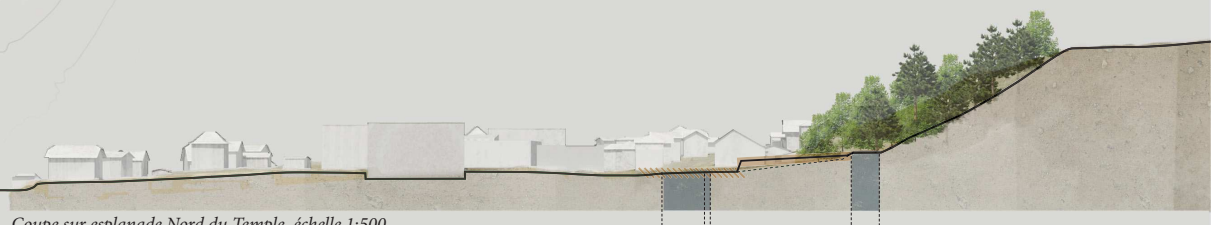

Coupe sur esplanade Nord du Temple, échelle 1:500

route esplanade chemin

Plan du site, échelle 1:1'000

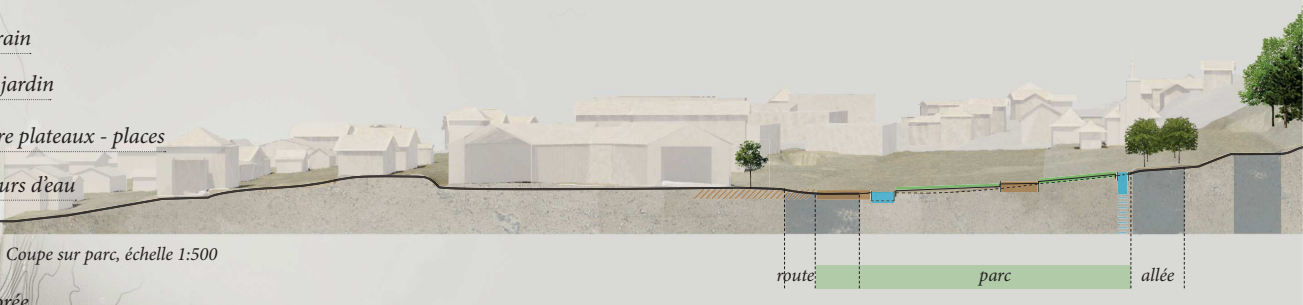

Coupe sur parc, échelle 1:500

route parc allée

Les espaces verts, le parc

Mon CENTRE

scénario 2

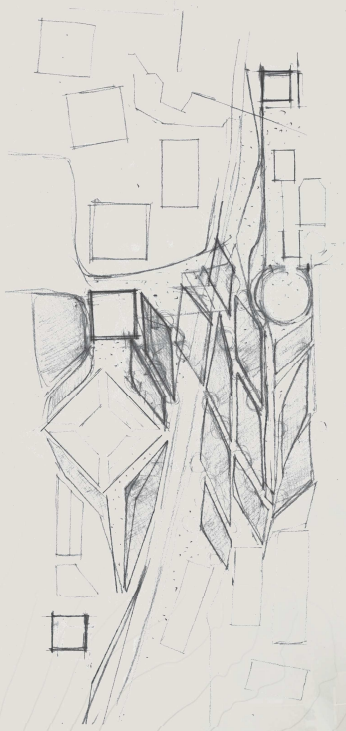

La route de Lausanne se présente comme un parcours qui contourne les différents espaces intermédiaires de ce paysage en constante mutation. Nous proposons de les recomposer, de les tisser, en incluant la route, en densifiant et en rapprochant les différents points d'inflexion identifiés. Nous dessinerons également un parc, dans l'idée d'un «jardin de la mémoire», qui fasse le lien entre les marges de la forêt, l'espace agricole, l'espace villageois et l'espace suburbain.

De ces principes d'aménagement vont découler deux scénarios possibles :

Scénario 2

«le point d'inflexion comme espace de convergence»

Un point d'inflexion principal, concentré au Nord, est proposé afin de créer un espace de rassemblement majeur.

Toutes les connexions nous amèneront donc à ce point. Les différents cheminements sont surplombés de différents paliers faits de jardins plantés, accompagnés par des lignes d'arbres fruitiers.

Les **connexions** «en dur» sont de deux sortes. Celles qui créent des placettes par un dallage ou revêtement en béton, et celles qui sont en terre concassée, accompagnant directement les jardins.

L'essentiel des **espaces verts** et du **parc** est organisé sous forme de jardins en paliers. Des lignes d'arbres fruitiers sont plantées en forme d'épis, en contrebas de l'allée de marronniers.

La **réaffectation** des rez-de-chaussée sur la façade Sud-Est de l'administration communale, en prolongement de l'aménagement de l'esplanade arborée surélevée, permettra de créer un espace élargi à vocation publique.

Les **nouvelles constructions** sont implantées en s'éloignant de la route pour libérer des espaces verts qui vont accompagner les différents espaces jardinés et en direction d'un espace de rassemblement. Le programme proposé est à vocation mixte : logements et activités compatibles. Les densités proposées pour un gabarit de R+2 sont d'environ 920 m² pour le bâtiment Sud, 1380 m² pour le bâtiment Centre et 630 m² pour le bâtiment Nord.

La réduction de la limitation des vitesses à 30 km/h est, à ce jour, légalement très compliquée.

Nous proposons donc un aménagement avec un **gabarit de chaussée** restreint (5,85 mètres) qui permette de tendre vers une vitesse de projet de 30km/h. Ce gabarit pouvant aller à maximum 6,30 mètres aux endroits d'entrée et sortie du secteur pour tendre vers une vitesse de projet de 50 km/h.

Sont également proposés une bande cyclable à la montée de 1,50 mètre (éventuellement une bande cyclable à la descente) et des trottoirs de 2 mètres au minimum.

Les connexions

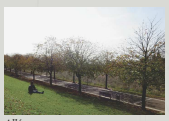

Allée

Tilia platyphyllos

Parterres engazonnés et fleuris

Pavés végetalisés

Prairie fleurie

Filtres fleuris

Esplanade

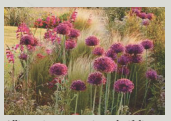

Allium gigantum, stipa tebuifolia

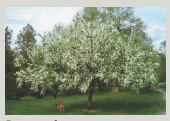

Prunus padus

Mobilier intégré

Parcours entre jardins

Espaces de dégagement plantés

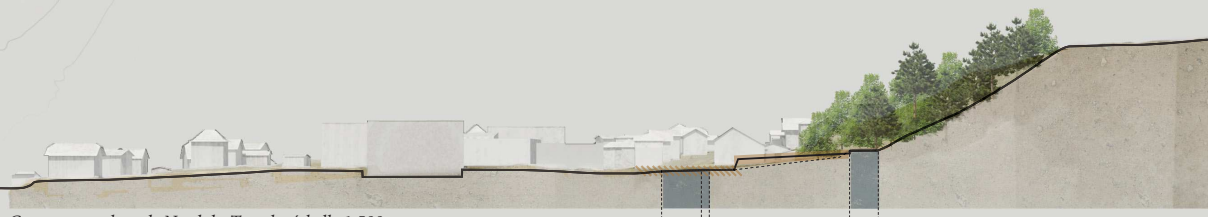

Coupe sur esplanade Nord du Temple, échelle 1:500

route *esplanade* *chemin*

Buvette

Connexion entre plateaux (esplanade-centre sportif) par un ascenseur à travers l'ancienne fromagerie

Place de jeux - esplanade

Parking souterrain

Jardins - Paliers - Passages

Arbres fruitiers

Coupe sur parc, échelle 1:500

route *parc* *allée*

Esplanade arborée - jardins

Filtres arborés

Plan du site, échelle 1:1'000

Les espaces verts, le parc